



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

N°	Fonctions	Noms	Prénoms	Présents	Excusés	Absents	Procurations
1	M	PANNEKOUCKE	Fabrice	X			
2	A	MARTIN	Chantal	X			
3	A	KISMOUNE	Nouare	X			
4	A	SCARPETTA	Florence	X			
5	A	LAURENT	Eric	X			
6	A	DEMONNAZ	Achéa	X			
7	CD	MASSIAGO	Jean-Charles	X			
8	CM	CHEVRIER	Georges			X	
9	CM	GABILLOT	Jean-Pierre	X			
10	CM	LECHALARD	Martine	X			
11	CM	CABALLOL	Martine	X			
12	CD	SOUBLIN	Philippe	X			
13	CD	BERMOND	Marie-Christine	X			
14	CM	ARTUSI	Isabelle		X		
15	CD	QUERU	Frédéric	X			
16	CM	CRUCE	Guillaume	X			
17	CM	ROBERT	Sandrine	X			
18	CM	MARTIN	Belinda		X		CHANTAL MARTIN
19	CM	UBERTALI	Jessica	X			
20	CM	OZKAN	Bilent			X	
21	CM	DILEK	Suzan			X	
22	CM	BOUVIER	Richard	X			
23	CM	GALANT	Thomas		X		
24	CM	JOLLET	Claude	X			
25	CM	JAY	Serge	X			
26	CM	NOGUES	Viviane	X			
27	CM	DUJARDIN	Hakima	X			

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

Document faisant office de compte-rendu

L'enregistrement vidéo de la séance est accessible sur la chaîne YouTube de la commune (lien disponible sur la page d'accueil du site internet de la Ville)

Réf. : FP/AP/SF

Présents : voir liste.

Présentation du SIERS Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et du CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale.

En préambule, M. le maire donne la parole à M El Hadji Baba GUEYE DGS du SIERSS-CIAS depuis le 1 août 2020 et Mme LEDUC présidente du SIERSS-CIAS.

La présidente et le DGS du SIERSS-CIAS présentent les deux structures, notamment leur organisation, leurs missions et leur financement, ainsi que les orientations pour 2021. La résidence autonomie se situe à Salins-Fontaine et l'EHPAD au Grand Aigueblanche.

Le maire de Moûtiers et Mme Aïcha DEMONNAZ, adjointe aux affaires sociales, remercient les intervenants pour leur présentation et saluent l'action du SIERSS-CIAS en direction de la population. Ils expriment leur soutien aux orientations présentées, notamment l'évolution du pôle Petite enfance. Le service de garde d'enfants existe depuis 1969, durant 20 ans c'est la CAF qui en a assuré le fonctionnement direct "aux Cimes" et à partir de 1998 c'est le SIERSS-CIAS qui en prit les commandes avec un local de 167m2 et qui est actuellement de 607m2. Les 50 ans de la halte-garderie ont été fêtés en 2019. 40 enfants sont actuellement pris en charge soit 80% environ de l'effectif, avec 19 salariés. La crèche familiale ne concernait que les enfants habitants Moûtiers, le SIERSS a proposé d'intégrer ce mode de garde à d'autres communes et 3 ont souhaité l'intégrer. (Aigueblanche, les Avanchers et Le Bois)

A la demande M. Serge JAY, la présentation projetée sera ajoutée au "cartable numérique" des élus du conseil municipal.

Monsieur le maire note bien les difficultés de recrutements dans ces métiers qui sont sous tensions. Il y aura des évolutions à venir et il faudra les intégrer dans nos prochaines réflexions au niveau de la restauration scolaire entre le collège et le lycée. Il y a déjà des volumes très importants de repas qui sont fabriqués localement et sur lesquels il va y avoir des incidences fortes dans les toutes prochaines années avec une capacité supplémentaire sur notre territoire.

M. Serge JAY interroge sur le rôle des élus du SIERSS-CIAS et les suites données aux remarques qu'ils formulent car bien souvent le conseil d'administration est le lendemain M. El Hadji Baba GUEYE, DGS du SIERSS-CIAS, s'engage à prendre en compte toutes les remarques qui pourraient être formulées et à répondre aux questions posées. D'autre part, le travail des commissions et l'engagement des élus qui en sont membres sont essentiels au bon fonctionnement du SIERSS-CIAS. Le maire de Moûtiers complète ces propos en ajoutant que la crise sanitaire ne facilite pas les échanges, et salue la proposition des commissions qui permettra de "nourrir" ensuite les délibérations qui soient les plus partagées et dans l'esprit démocratique présentées en séance du SIERSS-CIAS. M. Nouare KISMOUNE remarque que le SIERSS-CIAS est une énorme structure et qu'il faut du temps aux nouveaux élus pour "rentre" dans le mandat.

A la question posée par M. Claude JOLLET sur la précarité, M. El Hadji Baba GUEYE, DGS du SIERSS-CIAS, répond que les statistiques produites par d'autres organismes tels que la CAF démontrent que la crise sanitaire a eu un impact sur la précarité. Une action sociale plus importante nécessiterait des moyens humains et financiers supplémentaires, ainsi que des objectifs.

A la question posée par M. Guillaume CRUCE sur la tarification du téléphone pour les résidents de Notre-Foyer, M. El Hadji Baba GUEYE, DGS du SIERSS-CIAS, répond que toutes les participations et les évolutions de prix sont vérifiées et validées par les autorités de tutelle du SIERSS-CIAS.

Le maire de Moutiers conclue les échanges en remarquant que le SIERSS-CIAS est dans tous les foyers, mais trop méconnu. La communication est donc essentielle. Il remercie les élus municipaux qui siègent au SIERSS-CIAS pour leur engagement.

Désignation des secrétaires de séance

À l'unanimité, sont désignées secrétaires de séance :

- Mme Martine CABALLOL,
- Mme Hakima DUJARDIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) depuis la dernière séance du conseil municipal :

- Décision du maire du : 26.01.2021 :
Convention de mise à disposition de locaux communaux. CCCT espace jeunes
- Décision du maire du : 16.02.2021 :
Projet extension du système de vidéoprotection demande de subvention à l'État
- Décision du maire du : 23.02.2021 :
Projet de travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Décision du maire du : 23.02.2021 :
Projet travaux de sécurisation des écoles demande de subvention à l'État
- Décision du maire du : 24.02.2021 :
Convention d'occupation d'un logement communal avenant 1. Mr DUFAY
- Décision du maire du : 02.03.2021 :
Projet extension système vidéoprotection demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Décision du maire du : 03.03.2021 :
Convention de mise à disposition de locaux communaux. CCCT cours de danse

1 Convention d'adhésion au programme de l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain » (PVD)

Le maire de Moûtiers présente le dispositif Petites Villes de Demain. Le support de sa présentation est joint au compte-rendu. Il indique d'ores et déjà que la délibération approuvant la convention ne sera pas prise ce jour mais reportée au prochain conseil municipal.

Le dispositif "petites villes de demain" est un label de l'Etat. Il y a 1000 territoires au plan national qui ont été labellisés dont 13 communes pour 11 labellisations en Savoie. L'Etat a décidé de consacrer 3 Milliards d'euros sur la période 2021-2026 dans ce cadre-là et d'associer aussi de nombreux partenaires qui accompagnent la dynamique et se mettent aux services des territoires qui sont labellisés. L'Etat finance 75% le poste d'un chef de projet avec un recrutement qui est en cours. Le conseil communautaire Cœur de Tarentaise sera amené à approuver également la convention signée dans les mêmes termes. En premier temps, la convention d'adhésion arrive fin avril, elle définit les grands paramètres sur lesquels le travail se fera. et dans un maximum de 18 mois une convention supplémentaire sera signée qui vaut "ORT" (Opération, Revitalisation, Territoire).

Martine CABALLOL précise que ce projet est une chance et une belle opportunité.

A la question posée par Mme Martine CABALLOL sur la gouvernance, le maire de Moûtiers répond que les projets seront étudiés dans le cadre des commissions.

M le Maire répond qu'il faut avoir une vision à deux niveaux : une vision d'ensemble avec un groupe de travail qui se mettra en œuvre dès le recrutement du chef de projet et ensuite les projets quand ils se présentent en réalisation qui viendront en commissions des travaux.

A la question posée par M. Claude JOLLET sur la relation avec la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT) et l'Etat dans ce dispositif, le maire de Moûtiers répond qu'ils seront cosignataires de la convention d'adhésion et membres du comité de pilotage.

Des projets portés par la CCCT sont intégrés dans PVD

Il y aura un comité de pilotage qui permettra d'associer les différents partenaires signataires de PVD coprésidé par le représentant de l'Etat (préfet) et le maire mais le quotidien se fera entre le DGS et le chef de projet.

Les élus sont invités par le maire de Moûtiers à lui faire part de leurs suggestions éventuelles, ou au DGS, d'ici la prochaine séance du 15 avril 2021 lors de laquelle l'approbation de la convention d'adhésion et la création du poste de chef de projet seront soumises au conseil municipal.

A la question posée par M. Serge JAY et Mme Aïcha DEMONNAZ sur le poste de chef de projet, le maire de Moûtiers répond qu'il a vocation à travailler avec les services de la CCCT, la manager de centre-ville et les différents partenaires, sous l'autorité du DGS. Une annonce de recrutement a été lancée afin de ne pas perdre de temps

2- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est rappelé que la réforme du financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 et se traduit par la suppression de la perception du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (produit transféré à l'Etat pour achever sa suppression d'ici 2023) et sa compensation par fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le département (avec application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer financièrement ce transfert).

Le mécanisme de transfert de recettes de foncier bâti entre le département et les communes se traduit par un transfert de taux du département vers les communes et implique que les communes votent le taux de foncier bâti 2021 par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune (soit 18,81%) et du département (11,03%). *

Ce mécanisme est neutre pour les contribuables.

Pour tenir compte de la réforme précitée et suivant les orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2020, il est proposé au conseil municipal de maintenir la pression fiscale et de fixer les taux sur les trois taxes communales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe sur le foncier bâti	18,81 %	29,84 %*
Taxe sur le foncier non bâti	51,34 %	51,34 %
Cotisation foncière des entreprises	23,05 %	23,05 %

Mme Florence SCARPETTA présente le vote des taux de taxes directes locales, qui est purement formel, car résultant d'un mécanisme de transfert de recettes entre le Département et la commune. Ce mécanisme est neutre pour le contribuable, qui ne réglera pas de cotisation supplémentaire. Le support de sa présentation est joint au compte-rendu.

M. le Maire précise qu'il est toujours désagréable de reprendre le sujet sur le vote des taux. Nous devons être pédagogues sur le sujet, ce n'est pas la commune qui augmente ses taux c'est l'Etat qui nous contraint d'additionner le taux départemental à notre taux communal.

Ces modifications des dispositifs fiscaux au niveau national conduisent à priver le département d'un levier fiscal ce qui n'est pas neutre dans la conduite des projets.

A la question posée par Mme Viviane NOGUES sur le coefficient correcteur, Mme Florence SCARPETTA répond qu'il n'est pas encore connu et que ce sont certainement les services fiscaux qui le communiqueront.

Suite à la transmission d'instructions complémentaires par le service de fiscalité directe locale de la direction générale des finances publiques, il convient d'annuler la précédente délibération de vote des taux et de délibérer de nouveau, en intégrant le taux de taxe sur le foncier bâti du département au taux communal. Cette modification est donc purement formelle et n'a aucun impact sur les taux de fiscalité qui sont maintenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux des taxes directes locales.

3 Création d'un poste d'adjoint technique permanent

Par délibération du 12 Décembre 2019, le conseil municipal décidait, à l'unanimité, la création d'un poste technique, à temps non complet, dans le cadre d'un contrat PEC - Parcours Emploi Compétences- à compter du 1er décembre 2019, à raison de 26H/ semaine pour un contrat de 1 à 2 ans.

L'agent nommé sur ce poste assure le nettoyage des espaces urbains au sein du Service voirie depuis 2 ans et demi.

Une prolongation en contrat aidé n'étant plus possible et le besoin du poste devenant pérenne, il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1er juin 2021 :

- Un poste d'adjoint technique permanent à temps complet d'agent de propreté des espaces publics.

Cet agent sera chargé notamment du balayage manuel des sols et voies publiques, du déneigement, du ramassage de détritux, feuilles mortes, du lavage des espaces urbains (voies publiques, routes, mobiliers communaux, etc.).

Il sera rémunéré selon son statut particulier, percevra le régime indemnitaire défini dans la collectivité et la prime de fin d'année 13e mois.

M Nouare KISMOUNE présente le projet de création d'un poste d'adjoint technique permanent à la suite d'un contrat PEC pour l'agent en question. Le contrat PEC arrive à échéance. C'est un moyen de pérenniser l'emploi sur un temps plein pour arriver à la titularisation de l'agent. Cela montre une dynamique pour la progression dans l'emploi.

Il est proposé de créer le poste et de charger le maire d'exécuter les décisions qui s'en suivront.

A la question posée par M Serge JAY il s'agit bien de nommer l'agent à temps complet sur un poste de fonctionnaire.

C'est un moyen de faire progresser un agent dans l'emploi et de le stabiliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la création d'un poste d'adjoint technique permanent et vote les crédits nécessaires, charge le Maire de l'exécution de cette décision et précise que les conditions de rémunération, de durée de carrière, d'avancement et autres dispositions seront fixées conformément aux règles en vigueur et notamment compte tenu du statut particulier du cadre d'emplois concerné.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe l'assemblée de la montée en puissance du centre de vaccination et de son évolution. La Commune va devoir prendre plus de place dans l'organisation et aménager un centre de vaccination à la salle Maurice Calloc'h.

La vaccination est une clé indispensable dans la lutte contre le virus.

M. le maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 45

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 avril 2021.

Moûtiers, le 29 mars 2021

Le Maire,

Fabrice PANNEKOUCKE



Destinataires :

- Conseil municipal.

Information :

- M. BERGERI,
- Presse,
- Mme la présidente de la FAEM,
- M. POINTON,
- M. SIMOND,
- Mme VIDALE,
- Mme TRIMECH,
- M. FLEURANTIN,
- M. DALIA,
- M. KOZLOFF,
- Mme MANELLI,
- Mme BERTHOU,
- M. Antoine PICARD-D'ESTELAN,
- Affichage,
- Site internet.